

REUNION DE LA COMMISSION DU 28 MARS 1984

432

1. Suite Conseil européen

Le Président ~~x~~ Thorn a rendu compte des travaux du Conseil des Affaires Etrangères de mardi 27 mars, qu'ils a qualifié de "frustrants".

M. Dalsager a rendu compte des travaux du Conseil agricole des 26/27 mars. Il a été convenu que sur base d'une évaluation chiffrée des différentes demandes qui ont été soulevées lors de ce Conseil, la Commission examinera la situation. au cours d'une réunion qu'elle tiendra ce vendredi à Bruxelles, à partir de 11 h 30.

2. Cockerill-Sambre

A l'initiative de M. Andriessen, la Commission, dans le cadre des l'examen du plan de restructuration de la sidérurgie belge, a libéré une tranche d'aide en faveur de Cockerill-Sambre. Cette libération se fait sous forme de 51,2 milliards FB de conversion de dettes en capital ou en obligations convertibles.

La Commission avait déjà libéré le 1er février 1984 une tranche d'aide ~~xx~~ au fonctionnement de 3 milliards FB au titre de la couverture des cash drains de la période nov. 83-janvier 84.

3. Politique méditerranéenne

La Commission a adopté sur proposition des Vice-Présidents Natali, et Haferkamp et M. Pisani un document de réflexion sur les mesures concrètes pour relancer les relations entre la Communauté et les pays tiers méditerranéens notamment en vue de l'élargissement. Une première communication sur les lignes d'orientation avait été transmise au Conseil en juin 82.

Le document adopté indique les schémas de solutions possibles pour les secteurs industriels, agricoles et de la coopération. Le but recherché est de sauvegarder les équilibres politiques et économiques dans une région d'intérêt vital pour l'Europe et dans laquelle la Communauté manifeste la volonté de réaffirmer son rôle.

4. Aciers: volet extérieur

Texte à fournir par W. Helin de Bruxelles

5. Contrôle des marchandises aux frontières

La Commission a adopté une communication sur la situation et les difficultés causées par les formalités dans les échanges intracommunautaires (voir notre note P - 29 de ce jour et BIO 134).

Amitiés,

P. CERFF



Bruxelles, le 28 mars 1984

NOTE BIOCOM (84) 133(suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

1. ACIER : VOLET EXTERIEUR

Le point 4 de la note BIOCOM precedente sera complete au titre du rendez-vous de midi de demain.

2. CONTROLES FRONTIERES :

Complement au point 5 de la note BIO COM precedente :

FORMALITES ET CONTROLES DANS LES ECHANGES
INTRACOMMUNAUTAIRES - ANALYSE ET SOLUTIONS (O. von Schwerin)

La Commission a adopte une communication au Conseil et au P.E. sur les difficultes causees par les formalites dans les echanges intracommunautaires, problemes mis en lumiere par les evenements a certains postes frontaliers des Alpes en fevrier dernier (voir MEMO 20/84 du 28.02.1984).

La communication contient une analyse de la situation du point de vue legislatif et pratique :

- les complications inutiles causees par les formalites, les controles veterinaires, sanitaires ;

- moyens et conditions de controle (personnel, materiel, aire de controle).

La Commission constate que bien souvent les entraves aux frontieres resultent d'une mauvaise application du droit communautaire. Elle estime donc indispensable de renforcer la discipline quant au respect des regles en vigueur. Elle est determinee a faire davantage usage de tous les moyens dont pour supprimer les formalites et controles depasses et non conformes au droit communautaire, dont les effets sont excessifs et discriminatoires.

La Commission se propose d'envoyer, a un rythme plus regulier, des agents mandates aupres des services locaux des douanes.

Mesures specifiques :

- Transit communautaire : amelioration pour trafic routier.
- Compensation fiscale aux frontieres : acceleration des travaux a la 14eme directive TVA,
- Document unique,
- Demantelement des MCM,
- Adoption meme anticipee (p.r. a la date fin 1984) de la directive sur la facilitation des passages frontaliers,
- Amelioration de l'infrastructure de transport a divers passages frontaliers (prop. de 1976).

Amities,

M. SANTARELLI

COMEUR

Bruxelles, le 29 mars 1984
NOTE BIO COM (84) 133 suite 2 et fin AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

ACIER : VOLET EXTERNE (Helin)

DIS.ABSOLUE:

La Commission a decide de soumettre a copter du 1er avril 1984 au regime des prix de base, les importations dans la Communaute de produits siderurgiques en provenance des pays tiers qui n'ont pas encore conclu pour 1984 d'arrangement sur leurs livraisons.

Cette intention avait deja ete annoncee et avait eu pour effet de faire aboutir les negociations avec trois des quatre pays qui tardaient a conclure (Autriche, Suede et Bresil). Seul reste ouvert encore a present l'arrangement avec la Norvege.

Rappel : le systeme des prix de base est plus contraignant que le systeme prevu dans les "arrangements acier" qui fonctionne depuis 1978 et accorde en pratique une certaine "ristourne" aux pays tiers ayant conclu un arrangement avec la Communaute. FIN
DIS. ABSOLUE.

Dans le cadre d'un complement au debriefing Commission ont ete distribuees :

- Note P-28 Commission proposees more increases in travellers' allowances
- Note P-29 Formalites et controles dans les echanges intra-communautaires - analyses et solutions

Amities,

M. SANTARELLI COMEUR 15.30 ////

